

Passeport

Depuis la mise en place du Passeport biométrique, les demandes de passeport ne se déposent plus en mairie. Le demandeur doit se rendre personnellement dans un centre d'enregistrement informatisé. Les centres les plus proches d'Engenville sont : Le commissariat de la police municipale de Pithiviers ou la mairie de Malesherbes

- Vous devrez fournir une copie intégrale de votre acte de naissance original. A demander à votre mairie de naissance ou en cliquant ici.
- Deux photographies d'identité au format 3,5 sur 4,5, identiques, ressemblantes, de face et tête nue, sur fond clair.
- Un justificatif récent de domicile, original, à vos noms et prénoms (facture d'électricité ou de téléphone par exemple).
- Des timbres fiscaux pour un montant de 90 euros (45 euros pour les mineurs) Le Passeport est valable dix ans.
- Un document officiel avec photo permettant de justifier de votre identité (carte d'identité, permis de conduire, permis de chasse, etc...)
- Vous devez remettre votre ancien Passeport avec le dossier
- Au moment du dépôt de votre dossier, le secrétariat relèvera vos empreintes digitales.
- Le formulaire de demande rempli et signé.

Actuellement le délai d'obtention d'un Passeport électronique est de l'ordre de quinze jours, trois semaines

Pour les demandeurs nés à l'étranger ou de parents étrangers ou pour les demandeurs mineurs, se renseigner au secrétariat de mairie.